

MICRONORA - GUIDE PRATIQUE

- Comment annuler votre participation à Micronora ?

A la suite de cette annonce, l'annulation est « automatique » et vous n'avez rien à faire.

Les conditions qui s'appliquent sont celles indiquées dans notre règlement intérieur :

Art. 23 – « ... Dans les autres cas, les demandes d'admission seraient purement et simplement annulées, les fonds versés remboursés sans intérêts, à l'exception d'une somme forfaitaire de 500 € HT. ...»

- A quoi sert cette somme forfaitaire de 500 € HT ?

Cette somme forfaitaire est destinée à couvrir une petite partie des dépenses engagées pour l'organisation du salon Micronora (marketing, communication, impressions, website, gestion et suivi des inscriptions, plans, acomptes prestataires, etc...).

- Quelles sont les options ?

Option 1 :

Vous souhaitez exposer en 2022 et vous autorisez Micronora à conserver les sommes déjà versées (acompte stand, solde stand, prestations techniques) **qui serviront d'acompte pour votre inscription au salon 2022.**

Grâce à cette option, **vous permettez à Micronora de bénéficier de trésorerie pour continuer ses actions en cette période difficile.**

Eu égard à cet effort, et à titre exceptionnel compte-tenu de la situation, **nous ne vous imputerons pas le forfait de 500 € HT.**

Dans ce cas, **complétez, signez et retournez-nous la fiche de pré-inscription jointe**, afin que nous puissions régulariser votre dossier. (avant le 26/02/2021)

Option 2 :

Vous souhaitez que Micronora vous rembourse les sommes versées.

Dans ce cas, **envoyez-nous un e-mail** nous précisant que vous souhaitez être remboursé, **accompagné de votre RIB** à l'adresse contact@micronora.com en **indiquant votre RAISON SOCIALE.** (avant le 26/02/2021)

Avec cette option, **la somme forfaitaire de 500 € HT** prévue par notre règlement intérieur **sera déduite** du montant remboursé.

A réception de votre e-mail, nous régulariserons votre dossier et procéderons au **remboursement par virement bancaire.**

- Quand seront disponibles les inscriptions au salon 2022 ?

Les **inscriptions** au salon Micronora qui se tiendra **du 27 au 30 septembre 2022** seront **ouvertes** dès : **SEPTEMBRE 2021.**

A cette date future, nous vous ferons parvenir un nouveau dossier d'inscription 2022 **par e-mail.**

- Des nouveautés en 2022 ?

Nous sommes convaincus que les rencontres en présentiel, le réseautage et les expériences « live » restent essentiels, surtout lorsqu'il s'agit de technologies et d'innovations industrielles.

Toutefois, le digital est et sera un excellent service additionnel permettant d'agrandir la communauté Micronora, notamment à l'international. Notre équipe travaille activement pour être en mesure de vous présenter une/des solution(s) adaptée(s) et des innovations pour cette prochaine édition en 2022.